



60 ans

IAEA *L'atome pour la paix et le développement*

Conférence générale

GC(61)/RES/5

Septembre 2017

Distribution générale

Français

Original : anglais

Soixante et unième session ordinaire

Point 11 de l'ordre du jour
(GC(61)/25)

Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2018

Résolution adoptée le 21 septembre 2017, à la septième séance plénière

La Conférence générale,

- a) Notant la décision prise par le Conseil des gouverneurs en juin 2017 de recommander un objectif de 85 665 000 € pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique de l'Agence pour 2018, et
 - b) Acceptant la recommandation ci-dessus du Conseil,
1. Décide qu'en 2018 l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique sera de 85 665 000 €;
 2. Alloue, en euros, un montant de 85 665 000 € pour le programme de coopération technique de l'Agence de 2018 ;
 3. Prie instamment tous les États Membres de verser des contributions volontaires pour 2018 conformément aux dispositions de l'article XIV.F du Statut, du paragraphe 2 de sa résolution GC(V)/RES/100 telle qu'amendée par la résolution GC(XV)/RES/286, ou du paragraphe 3 de la première de ces deux résolutions, selon les cas.